

Direction Prélèvement et Greffe de CSH

Dr Evelyne MARRY
Directrice
Tél. : 01 55 93 65 32
evelyne.marry@biomedecine.fr
Réf. : 07.20

Paris, le 3 avril 2020

**A TOUS LES CENTRES RECEVEURS/GREFFEURS
cc : UNITES DE THERAPIE CELLULAIRE**

RE : INFORMATIONS IMPORTANTES

- ARRET DES ENVOIS D'ECHANTILLONS SANGUINS AU STADE DE RECHERCHE DE COMPATIBILITE (DEMANDE DE TYPAGE HLA COMPLEMENTAIRE)
- POINTS DIVERS : RECRUTEMENT DONNEURS ET TRANSPORT DES GREFFONS DE CSH

Chers amis,

Nous tenons, en cette période particulièrement critique, à vous tenir informés de l'adaptation nécessaire du fonctionnement des registres face aux réalités qui sont les nôtres.

Envoi des échantillons sanguins au stade de recherche de compatibilité et de vérification de typage HLA

De très nombreux registres ont décidé de ne plus adresser d'échantillons sanguins de leurs donneurs au stade de recherche de compatibilité et vérification de typage HLA (Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni...) et de les remplacer par une évaluation très précise de l'état de santé et de la motivation des donneurs sollicités à donner, le cas échéant, leurs CSH, au travers d'un questionnaire médical complété par téléphone. **Et ceci afin de ne pas leur faire prendre de risque lié au déplacement vers le centre à ce stade.**

Avec l'aval de la SFGM-TC, nous avons pris la même décision.

Nous tenons donc à vous informer, comme nous en avons informé les registres internationaux, de la mise en place de cette nouvelle procédure.

Au lieu de demander des échantillons sanguins au stade d'une recherche de compatibilité, que ce soit sur SYRENAD ou EMDIS, votre demande sera transformée en une **demande de réservation** du/des donneur(s) qui vous intéresse(nt).

A réception de toute demande de réservation de ce type, le centre donneur ou le registre concerné effectuera une évaluation complète du donneur. Un **questionnaire médical d'aptitude**, accompagné d'un **questionnaire annexe** ciblé sur l'exposition potentielle au virus SARS-CoV-2, sera complété par téléphone avec le donneur concerné par le centre donneur.

La confirmation ou non de la disponibilité, de la motivation et de l'aptitude du donneur vous sera adressée en retour.

Cependant si une demande d'échantillons sanguins s'avérait être urgente et motivée, nous la gérerions ensemble et, au cas par cas, nous pourrions accepter de l'honorer avec l'accord du donneur en question.

En dehors du cas exceptionnel ci-dessus, vous aurez alors le choix :

- De demander au centre donneur responsable de la gestion du donneur, la réalisation du typage HLA complémentaire souhaité, ce que le centre donneur pourra honorer si son laboratoire HLA dispose d'un échantillon d'ADN de ce donneur. Dans le cas inverse, votre demande ne sera malheureusement pas recevable.
- De recruter formellement le donneur pour un don de CSH, en proposant des dates de prélèvement de CSH et une demande corrélée d'échantillons sanguins pré-greffe qui, elle, sera prise en considération.

Nous avons rappelé aux centres donneurs nationaux que les donneurs concernés par une demande de recrutement pour don de CSH bénéficient, à cet effet, d'une autorisation dérogatoire de sortie aux fins de se déplacer auprès de leur centre donneur de référence afin d'effectuer les tests/prélèvements/démarches requises par une sollicitation pour don de CSH. Ils doivent le faire avec toute la sécurité et les précautions nécessaires, et ne présenter aucun symptôme particulier (à évaluer par le centre donneur avec le donneur avant son déplacement).

Diverses autres précisions :

1- Recrutement des donneurs non apparentés pour don de CSH

Les prélèvements de CSH non apparentés restent possibles dans quasiment tous les pays disposant d'un registre national, sous condition de l'accord du donneur et de la vérification de l'aptitude médicale et biologique des donneurs, comprenant ou non, selon les registres internationaux, la réalisation des tests PCR COVID-19.

Nos coordinatrices sont là pour vous préciser les situations spécifiques à chaque registre, lorsque vous recrutez un nouveau donneur.

Pour ce qui est de nos donneurs nationaux, nous appliquons strictement les recommandations du SECPROCH en date du 15 mars 2020 (voir en attaché pour mémoire).

2- Transport des greffons de CSH

Une fois prélevés, les greffons de CSH sont acheminés, par les convoyeurs missionnés, vers vos unités de thérapie cellulaire, mais avec **beaucoup plus de difficultés et d'aléas qu'auparavant**, compte tenu de la baisse drastique des moyens de transport (avions, trains).

Là encore, la coordination du registre FGM travaille en étroite collaboration avec les sociétés de transport que vous missionnez, pour s'assurer d'un transport conforme à vos attentes.

Nous profitons de cette lettre pour vous rappeler que, sauf circonstances exceptionnelles à discuter et évaluer au cas par cas, aucun greffon de CSH ne doit être cryopréservé sur son lieu de prélèvement. Si vous avez prévu une cryopréservation et donc un conditionnement de votre patient dans un 2nd temps, cette cryopréservation doit impérativement être faite par votre unité de thérapie cellulaire, dès la réception du greffon.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour toute question que vous auriez sur ces divers points, et vous espérons toutes et tous, ainsi que vos familles, en bonne santé.

Très cordialement.



Dr Evelyne MARRY
Directrice